



R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de VAUCLUSE
Arrondissement de CARPENTRAS

COMMUNE DE BÉDOIN

Séance du 13 décembre 2023

Nombre de membres :

Afférents au conseil Municipal : 23

En exercice : 23

Qui ont pris part à la délibération : 22

Dont pouvoirs : 4

Date de la convocation : 09/12/2023

Date de publication : 18/12/2023

L'an **deux mil vingt trois, le treize décembre**, à **18h00**, le Conseil Municipal de la commune de **BÉDOIN**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Alain CONSTANT**.

Étaient présents : M. Alain CONSTANT, M. Gilles BERNARD, Mme Pascale BEGNIS, Mme Dominique VISSECQ, M. Patrick ROSSETTI, Mme Eliane BARNICAUD, M. Patrick EMOND, Mme Dominique SOUMILLE, Mme Cécile PAULIN, M. David MALINGE, M. Romain DETHÈS, Mme Carole PERRIN, Mme Stéphanie CIPOLLA, M. Patrick CAMPON, M. Olivier MERCIER, Mme Yannick CHARRETEUR, M. Michel PAPE, M. Gino FIN, M. MICHEL FELDMANN.

Étaient absents excusés : Mme Emmanuèle VALERIAN, M. Christophe CHAUMARD, M. Jules DONZELOT, Mme Michelle PERRIN.
Patrick CAMPON (absent pour la délibération n° 82)

Procurations : Mme Emmanuèle VALERIAN en faveur de Mme Dominique VISSECQ, M. Christophe CHAUMARD en faveur de M. Gino FIN, M. Jules DONZELOT en faveur de M. Gilles BERNARD, Mme Michelle PERRIN en faveur de Mme Carole PERRIN.

Secrétaire : Mme Stéphanie CIPOLLA.

N° MA-DEL-2023-082

OBJET : APPEL A MANIFESTATION D'INTERET - INSTALLATIONS PHOTOVOLTAIQUES - ATTRIBUTION

RAPPORTEUR: M. Patrick EMOND

Dans le cadre des objectifs du plan climat air énergie territorial, de la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte et de la loi d'accélération pour la production d'énergies renouvelables, la Commune de Bédoin souhaite permettre l'installation de panneaux photovoltaïques en ombrières sur l'emplacement utilisé pour le stationnement hivernal des caravanes du camping municipal « La Pinède ».

Conformément à la délibération n°2022-053 du 24 mai 2022, la commune a lancé une consultation sous la forme d'un Appel à Manifestation d'Intérêt (A.M.I) afin de pouvoir désigner la personne avec laquelle conclure une convention d'occupation du domaine public d'une durée de 30 ans en vue de l'installation et de l'exploitation de centrales photovoltaïques en ombrières.

Suite au lancement de la consultation, la commune a reçu plusieurs projets émanant de différents opérateurs. L'ensemble des projets ont été analysés par l'assistant à maîtrise d'ouvrage de la commune, le cabinet OPTE.

Considérant que le groupement CIBRAV-PEE a proposé l'offre la mieux notée, il a été décidé de la retenir.

Conformément au résultat de l'Appel à Manifestation d'Intérêt, il appartient au Conseil Municipal de valider le choix de l'attributaire qui sera autorisé ultérieurement par convention à disposer du site du stationnement hivernal des caravanes afin d'y exploiter des centrales photovoltaïques.

Vu l'ordonnance n°2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques,

Vu l'article L.2122-1-1 du Code général de la propriété des personnes publiques,

 Vu la délibération n°2022-053 du 24 mai 2022 relative au lancement de l'Appel à Manifestation d'Intérêt,

Vu le rapport d'analyse des offres et candidatures établi par le cabinet Opte et mis à la consultation,

Considérant les spécificités d'un projet d'installation de panneaux photovoltaïques,

Considérant la nécessité de valider le choix de l'attributaire,

Il est précisé que Monsieur Patrick CAMPON a quitté la salle à la présentation de cette délibération et n'a participé ni au débat, ni au vote.

Entendu cet exposé et après en avoir débattu, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- de retenir le projet présenté par le Groupement CIBRAV-PEE pour l'installation d'ombrières photovoltaïques sur l'emplacement utilisé pour le stationnement hivernal des caravanes du camping municipal « La Pinède »,
- De confier à Monsieur le Maire ou toute autre personne dument habilitée à cette fin, l'exécution de la présente délibération et en règle générale de tous les actes nécessaires à sa mise en œuvre.

Certifiée exécutoire après transmission à la Préfecture de Vaucluse le : 18/12/23
et publication sur le site internet de la commune de Bédoin le : 18/12/23

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, M. Alain CONSTANT

La secrétaire de séance, Stéphanie CIPOLLA



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes (16 avenue Feuchères - CS 88010 - 30 941 Nîmes CEDEX 09 - Tél.: 04 66 27 37 00 - Fax: 04 66 36 27 86 - greffe.ta-nimes@juradm.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.